

# « Une période de “faux calme”, avant le retour d’actions de grande ampleur »

PROPOS RECUEILLIS PAR  
**ANGÉLIQUE NÉGRONI** anegroni@lefigaro.fr

AVOCAT au barreau de Paris et président du Centre de réflexion sur la sécurité intérieure, Thibault de Montbrial estime que le pire est devant nous.

**LE FIGARO.** - Faut-il revoir le fonctionnement des fiches S ?

**Thibault de MONTBRIAL.** - Véritables outils de travail pour les services de sécurité intérieure, les fiches S ne concernent pas seulement les islamistes. Elles existent pour le hooliganisme, l’extrême gauche, l’extrême droite. En réalité, il faut surtout s’intéresser au Fichier des signalements pour la prévention de la radicalisation à caractère terroriste (FS-PRT), créé en 2015. Constitué de 20 000 noms environ, il recense les personnes identifiées comme des radicaux islamistes, susceptibles d’un passage à l’acte. Pour le tenir à jour et pour évaluer le niveau de dangerosité des personnes y figurant, des réunions hebdomadaires ont lieu dans chaque préfecture. Comme on ne peut surveiller en même temps 20 000 personnes, celles-ci permettent de cibler



« Le pire est devant nous », estime l’avocat Thibault de Montbrial, président du Centre de réflexion sur la sécurité intérieure. FRANÇOIS BOUCHON/LE FIGARO

en priorité quelques milliers d’entre elles. En parallèle, et pour les autres, des surveillances par sondage sont menées.

**Que faut-il faire pour améliorer ce dispositif ?**

Il faut renforcer le renseignement par tous les moyens y compris par les non-professionnels, ce qu’on appelle les « signaux faibles ». Les clubs de sport ou les services sociaux, par exemple, sont en mesure de fournir une foule d’informa-

tions utiles. À ce jour, des dispositifs sont mis en place pour que les gendarmes et les policiers collectent ces données. Mais les avancées sont variables selon les départements, car cela dépend encore de la bonne volonté des responsables en place.

**Certains plaident pour le rétablissement de l’état d’urgence. Qu’en pensez-vous ?**

L’état d’urgence répond à une situation exceptionnelle. Il devait donc cesser car nous sommes face à un combat à long terme. En remplacement, une loi a été votée en octobre dernier qui, bien qu’encore imparfaite selon moi, renforce les pouvoirs judiciaires et administratifs.

**Craignez-vous une hausse des attentats ?**

Le pire est devant nous. Les premiers combattants à l’étranger et condamnés en France en 2013 et 2014 commencent aujourd’hui à sortir de prison. En 2020, on estime que 64 % d’entre eux auront quitté l’univers carcéral, soit plusieurs centaines de personnes. Or une immense majorité d’entre eux reste déterminée à combattre notre pays. Leur profil est

inquiétant car il s’agit de personnes aguerries au combat. S’ajoutent à cela, des milliers de djihadistes francophones qui n’ont été ni arrêtés ni tués en Irak ou en Syrie. Certains d’entre eux cherchent à porter le combat en France. Expérimentés, ils sont en mesure de coordonner des attaques d’envergure en France.

**Celles-ci vont-elles remplacer le terrorisme « low-cost » d’aujourd’hui ?**

Mené avec de faibles moyens, ce terrorisme « low-cost » correspond à une période transitoire que nous vivons actuellement : une période de « faux calme », avant le retour d’actions de grande ampleur.

**D’origine tchétchène, l’assaillant avait été naturalisé en 2010.**

**Que faut-il en penser ?**

Il existe des moyens permettant de déchoir de la nationalité française celui qui porte atteinte à la sûreté de l’État et j’y suis favorable. L’asile politique doit pouvoir aussi être retiré. Il faut être encore plus vigilant avant d’accorder ces statuts et pouvoir y mettre fin sans état d’âme. ■